



**RUELLE  
VERTE**

# GUIDE D'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES

Direction des travaux publics  
Avril 2016



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PROGRAMME DES RUELLES VERTES 2016

## PREMIÈRE PARTIE – UNE RUELLE VERTE

AMÉNAGER UNE RUELLE VERTE

**ÉTAPE 1** – PARTAGER SES IDÉES D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

**ÉTAPE 2** – DEMANDE OFFICIELLE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE

**ÉTAPE 3** – RÉALISATION DES TRAVAUX

**ÉTAPE 4** – CÉRÉMONIE D'INAUGURATION OFFICIELLE

**ÉTAPE 5** – SUIVI DES PROJETS DE RUELLES VERTES

## LISTE DES FORMULAIRES

**FORMULAIRE 1** – DEMANDE DE PROJET ET CONSTATS

**FORMULAIRE 2** – SONDAGE POUR L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

**FORMULAIRE 3** – DEMANDE OFFICIELLE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

**FORMULAIRE 4** – AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES EN VUE D'EXCAVER  
OU D'INSTALLER UNE PLATE-BANDE ET DE PLANTER DES VÉGÉTAUX

**FORMULAIRE 5** – PARRAINAGE D'UN AMÉNAGEMENT

**FORMULAIRE 6** – DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**FORMULAIRE 7** – AVIS AUX RÉSIDENTS / ANNONCE DES TRAVAUX

NOTES

3

4

5

6

7

11

13

14

15

17

20

22

24

25

26

27



# INTRODUCTION

Le Guide d'aménagement des ruelles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été conçu de manière à ce que les citoyennes et citoyens puissent mener à terme un projet de ruelle verte, de la planification à l'aménagement, sans oublier l'organisation et la tenue d'activités ponctuelles estivales.

**VOUS Y TROUVEREZ TOUTES LES ÉTAPES ET TOUS LES FORMULAIRES  
RELATIFS À LA CRÉATION D'UNE RUELLE VERTE.**

N'oubliez pas qu'une ruelle, quel que soit son état, fait partie du domaine public et qu'il existe des lois, des règlements et des normes à suivre ainsi qu'un certain «code du bon voisinage» à respecter.

Votre Éco-quartier est là pour vous accompagner durant le processus. Il possède une grande expertise en verdissement, en éducation populaire et, surtout, en mobilisation communautaire.

Par ailleurs, l'arrondissement a mandaté un OBNL (Vrac Environnement) pour la gestion du programme des ruelles vertes.

Ses responsabilités sont de valider les propositions, de gérer l'enveloppe budgétaire et de procéder à la réalisation des travaux. Ce processus est toujours fait en collaboration avec le comité de citoyens (le «Comité vert») et l'Éco-quartier.

Finalement, le programme des ruelles vertes s'inscrit dans la poursuite de l'engagement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension relatif à son Plan local de développement durable et des moyens à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

# PROGRAMME DES RUELLES VERTES 2016

- ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 160 000 \$, SOIT 40 000 \$ PAR DISTRICT
- GESTION DE L'ENVELOPPE PAR UN OBNL POUR TOUS LES DISTRICTS
- MAXIMUM AUTORISÉ DE 10 000 \$ PAR RUELLE (incluant les honoraires professionnels)

## MANDAT OBNL

- **Faire la conception, la planification, l'organisation, la plantation et le montage financier** des ruelles vertes en collaboration avec les comités de citoyens et l'Éco-quartier ;
- **Faire autoriser** chaque conception et dépense par la Direction des travaux publics pour chaque ruelle verte ;
- **Vérifier** la faisabilité avec Info-Excavation ;
- **Déterminer** les contraintes ;
- **Faire les demandes** de permis requis ;
- **Transmettre** l'ensemble des documents pertinents à l'approbation ;
- **Remettre** toutes les sommes non octroyées à l'arrondissement après le 15 novembre de chaque année.



## MANDAT ÉCO-QUARTIER

- **Recevoir les demandes** des citoyens et les accompagner dans la démarche ;
- En collaboration avec les citoyens, **planifier, organiser et compiler les sondages** en collaboration avec la Direction des travaux publics (en tout temps, la Direction des travaux publics peut vérifier la validité des sondages) ;
- En collaboration avec les citoyens, **élaborer des esquisses préliminaires d'aménagement** ainsi que des choix potentiels de végétaux (croquis) ;
- Au besoin, **explorer les possibilités** d'aller chercher des financements supplémentaires ;
- **Réaliser le sondage** auprès de l'ensemble des résidents touchés par la ruelle. La règle du 50 % + 1 s'applique uniquement aux réponses reçues ;
- **Réaliser chaque ruelle** par ordre chronologique de la réception des demandes des citoyens.

# AMÉNAGER UNE RUELLE VERTE

Les ruelles vertes, un mouvement urbain devenu populaire dans les années 2000, donnent la chance aux citoyens de se réapproprier des espaces publics. Un tel aménagement aide grandement l'environnement en diminuant les îlots de chaleur, les dépôts sauvages de déchets et le niveau de bruit ambiant tout en améliorant la qualité de l'air, la biodiversité, le paysage urbain, la rétention des eaux de pluie, etc.

La mise en place de plantes indigènes, arbustes, plantes grimpantes et mobiliers urbains est un moyen de réaliser une ruelle verte.

**Dans ce contexte, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est convaincu que ce type de projet est une contribution citoyenne importante en vue :**

- d'améliorer l'espace public en ce qui concerne la propreté et l'esthétique ;
- d'améliorer la qualité de l'air en agrandissant l'espace vert local ;
- de réduire le trafic et la vitesse de transit ;
- de rendre les ruelles plus attrayantes et conviviales ;
- de rendre les ruelles utiles à d'autres fins que l'utilisation des véhicules ;
- d'inciter les citoyens à mieux entretenir les ruelles ;
- de développer un certain sentiment d'appartenance ;
- d'améliorer la cohabitation communautaire ;
- de sensibiliser les citoyens à l'importance de la nature en ville.

Un projet de ruelle verte est généralement amorcé en raison d'une volonté et d'une mobilisation citoyennes. Par la suite, ce sont les Éco-quartiers de l'arrondissement qui ont le mandat d'encadrer et de soutenir les citoyens riverains dans leur démarche. Ils vous accompagneront à toutes les étapes de votre projet. Ils sont le lien entre les citoyens et l'OBNL mandaté par l'arrondissement.

Toutefois, la réalisation d'un projet d'aménagement d'une ruelle verte dépend de la faisabilité des propositions d'aménagement selon des critères d'analyse technique et juridique bien définis, mais aussi du potentiel de mobilisation des citoyens riverains et de l'acceptabilité du projet dans la communauté visée.

Le potentiel de verdissement est déterminé à l'aide de critères tels que le type de ruelle, son utilisation et sa forme. La création d'une ruelle verte n'entraîne pas sa fermeture à la circulation des véhicules.





## ÉTAPE 1 PARTAGER SES IDÉES D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

Vous êtes citoyens de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et vous visualisez le potentiel de la ruelle adjacente à votre cour arrière ? Cette ruelle pourrait devenir un espace communautaire convivial où se côtoient citoyens, plantes, sculptures, murales, bancs ou prendre l'allure d'un espace de jeux pour les enfants du voisinage, etc. Vous êtes donc à la première étape de votre projet de conception et d'aménagement d'une ruelle verte ; sachez que votre rêve pourrait devenir réalité !

**Pour ce faire, l'arrondissement vous invite à partager votre projet de ruelle verte avec vos voisins :**

- Sont-ils de votre avis ?
- Ensemble, êtes-vous prêts à vérifier l'intérêt des autres riverains de la ruelle ?
- Veulent-ils faire équipe avec vous ?
- Êtes-vous prêts à investir du temps pour l'aménagement et l'entretien de la ruelle dans les années à venir ?

### VOICI CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

1. **CONTACTER VOTRE ÉCO-QUARTIER ;**
2. **REEMPLIR LE FORMULAIRE 1 – DEMANDE DE PROJET ET CONSTATS ;**
3. **FAITES REEMPLIR LE FORMULAIRE 2 – SONDAGE POUR L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE.**

L'ensemble des formulaires est présenté à la fin du présent Guide.

**Par ailleurs, les informations suivantes sont nécessaires ; l'Éco-quartier vous aidera à les obtenir :**

- Nombre d'immeubles total autour du quadrilatère nord-est-sud-ouest ;
- Nombre total d'unités d'occupation.

**Pour mobiliser votre communauté, entamer les discussions et échanger des idées, nous vous suggérerons quelques activités :**

- Pique-nique dans la ruelle afin de discuter du projet de ruelle verte ;
- Corvée de propreté suivie d'une discussion à propos du projet de ruelle verte ;
- Participation à des visites de ruelles vertes de Montréal.

### Coordonnées des Éco-quartiers

#### ÉCO-QUARTIER **PARC-EXTENSION**

**VRAC Environnement**

7003, rue Hutchison  
Montréal (Québec) H3N 1Y9

☎ 514 270-4049

#### ÉCO-QUARTIER **VILLERAY**

**Patro Le Prevost**

7355, avenue Christophe-Colomb  
Montréal (Québec) H2R 2S5

☎ 514 273-8535, poste 283

#### ÉCO-QUARTIER **SAINT-MICHEL / FRANÇOIS-PERRAULT**

**PARI Saint-Michel**

7501, rue François-Perrault, local 105  
Montréal (Québec) H2A 1M1

☎ 514 727-0914



## POUR POURSUIVRE À L'ÉTAPE 2

- Il faut au moins que **50 % + 1** des citoyens riverains ayant répondu à la lettre **soient favorables** au projet de ruelle verte ;
- **Un seul vote** par adresse est autorisé.



## ÉTAPE 2 DEMANDE OFFICIELLE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE

Avec l'appui des citoyens riverains, vous êtes maintenant à l'étape de l'élaboration du projet. Vous devez travailler en partenariat avec le responsable du verdissement de votre Éco-quartier pour présenter votre projet.

La demande officielle d'aménagement d'une ruelle verte doit être remplie et remise à l'Éco-quartier (**formulaires 1 et 2** ainsi que le **formulaire 3** – Demande officielle d'aménagement d'une ruelle verte).

Votre demande sera analysée et évaluée par l'organisme mandaté par l'arrondissement. Pendant ce temps, afin de maintenir l'intérêt des citoyens riverains, pensez à organiser des activités périodiques dans la ruelle pour mobiliser vos voisins, par exemple :

- Des pique-niques communautaires ;
- Des corvées de nettoyage ;
- Des journées thématiques ;
- Des activités sportives ou récréatives pour les jeunes ;
- Des activités culturelles ou artistiques.



2.1

## Rencontre avec le Comité vert

L'Éco-quartier vous interrogera sur votre concept préliminaire et vous demandera de créer votre Comité vert si ce n'est déjà fait.

### LE COMITÉ VERT EST :

- Un groupe composé d'au moins cinq (5) citoyens riverains qui coordonne le projet et qui veille au suivi afin d'assurer la pérennité du projet ;
- L'intermédiaire avec l'Éco-quartier.

### COMMENT CHOISIR LES MEMBRES DU COMITÉ VERT ?

Les instigateurs du projet recrutent les membres les plus intéressés parmi les citoyens riverains durant une rencontre d'information ou une activité spéciale dans la ruelle. Vous pouvez aussi inviter le responsable de l'Éco-quartier qui vous assistera et répondra aux différentes questions des citoyens riverains.



**Voici une proposition de répartition des tâches des membres du Comité vert :**

- Le responsable du Comité vert : une personne qui le préside et qui communique avec l'Éco-quartier ;
- Une ou deux personnes qui coordonnent les communications avec les citoyens riverains ;
- Une ou deux personnes qui coordonnent les activités horticoles, communautaires et éducatives dans la ruelle.



**Cette rencontre sera l'occasion de parler des orientations de votre projet afin d'établir un concept préliminaire d'aménagement et de verdissement :**

- Souhaitez-vous faire l'excavation d'asphalte ou de béton pour planter des végétaux ?
- Souhaitez-vous réaliser des plates-bandes avec des murets en pierre /béton ou en bois et planter des végétaux ?
- Souhaitez-vous faire des plantations à la verticale avec treillis et plantes grimpantes ?
- Souhaitez-vous verdifier avec une thématique particulière ?
- Souhaitez-vous intégrer l'agriculture urbaine ?
- Souhaitez-vous intégrer une murale ou du marquage au sol ?
- Autre(s) ?

## 2.2

## Élaboration du plan préliminaire d'aménagement (croquis)

Après la réception de votre demande, un représentant de l'Éco-quartier communiquera avec vous pour effectuer une visite exploratoire de votre ruelle. La présence d'un membre du Comité vert est requise pour cette activité.

**Ensemble, un représentant de l'Éco-quartier et au moins un membre du Comité vert :**

- Marchent le long de la ruelle en discutant des idées et des orientations du concept préliminaire d'aménagement ;
- Prennent des mesures de la longueur et de la largeur ainsi que des aménagements envisagés ;
- Localisent les entrées de garage et de cours intérieures ;
- Localisent les poteaux électriques et les haubans ;
- Font le point sur la vie dans la ruelle et les activités qui s'y tiennent ;
- Prennent des photos pour monter un dossier ;
- Font état des potentiels et des contraintes ;
- Etc.

À la suite de cette visite exploratoire, le Comité vert et l'Éco-quartier évaluent les aires d'excavation, les surfaces de plates-bandes, les surfaces de plantation, le nombre et les types de végétaux requis, les matières inertes et le matériel nécessaire à la réalisation du projet. Dans le plan préliminaire, il est important d'indiquer les entrées de cours où il y a du stationnement, les poteaux électriques, les haubans et les diverses servitudes, etc.

De plus, il importe d'identifier les bâtiments avec les adresses et les limites cadastrales ; d'indiquer les entrées privées ; de déterminer l'asphalte, les trottoirs, les surfaces à excaver ; d'indiquer les bacs de plantation, les bancs, les murales, les jeux au sol pour enfants, les barils récupérateurs d'eau de pluie et les composteurs domestiques.

## 2.3

## Autorisation d'excaver, de localiser des plates-bandes, de planter des végétaux

Le Comité vert a l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'ensemble des propriétaires riverains et des propriétaires-locataires en ce qui concerne les excavations et la réalisation de plates-bandes le long des lignes de propriétés en leur faisant signer les **formulaires 4 et 5**. Le Comité vert remet les formulaires signés par les propriétaires à l'Éco-quartier.

L'Éco-quartier soumet alors pour approbation, à l'OBNL mandaté par l'arrondissement, les plans préliminaires d'aménagement (croquis).

Ce dernier va analyser le projet et, s'il y a lieu, proposer des modifications au plan d'aménagement et suggérer d'autres possibilités suivant les recommandations de l'arrondissement.

## ATTENTION, IL Y A DES PARAMÈTRES À RESPECTER

- **Laisser minimalement 3 mètres de large** pour assurer la circulation de véhicules de service ;
- **Assurer un dégagement minimal de 5 mètres** autour des intersections et des entrées et des sorties de la ruelle ;
- **Assurer l'accessibilité à la ruelle** pour tous les usagers et porter une attention particulière aux manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules ;
- **Assurer la sécurité et la visibilité** de tous les usagers, particulièrement des piétons, dans la ruelle ;
- **Ne pas prévoir d'excavation** entre un poteau de services d'utilité publique et son haubanage ;
- **Ne pas prévoir d'excavation à moins de 1 mètre** des poteaux de services d'utilité publique ;
- **Ne pas prévoir d'excavation à moins de 1 mètre** du haubanage des poteaux de services d'utilité publique ;
- **Éviter de prévoir des excavations** le long des fondations des bâtiments ;
- **Assurer** des aménagements paysagers sécuritaires.

**N'OUBLIEZ PAS QU'UNE RUELLE FAIT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ET QU'IL EXISTE DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES NORMES À RESPECTER.**

2.4

### Validation du projet auprès des citoyens riverains

Le Comité vert doit présenter le projet d'aménagement auprès des citoyens riverains et, au besoin, faire les dernières modifications selon les commentaires recueillis. La présentation peut se faire sous forme de rencontre d'information dans la ruelle.

2.5

### Production d'un plan d'aménagement final

À cette étape, le plan final est réalisé par l'OBNL mandaté par l'arrondissement, qui va établir le budget. Il a aussi la responsabilité d'obtenir tous les permis nécessaires ainsi que l'approbation de l'arrondissement pour poursuivre le projet.



## ÉTAPE 3

# RÉALISATION DES TRAVAUX

Avant de procéder aux travaux, la planification des différentes interventions est une étape très importante. Pour que le projet soit un succès, il faut bien se préparer.



3.1

### Plan d'aménagement

L'OBNL mandaté par l'arrondissement et le responsable de l'Éco-quartier prennent des mesures précises dans la ruelle et font des marquages au sol en vue des travaux à venir.

3.2

### Info-Excavation

Une fois le plan d'aménagement approuvé, l'OBNL mandaté par l'arrondissement fait une demande de localisation des infrastructures souterraines auprès d'Info-excavation, laquelle sera valable pour les 30 jours suivants. **Fait très important à souligner:** une surface ne doit jamais être excavée sans une connaissance préalable du réseau souterrain et sans les autorisations et les permis requis.

3.3

### Demande de permis d'occupation du domaine public

L'OBNL mandaté obtient sans frais auprès de l'arrondissement un permis d'occupation temporaire du domaine public (**formulaire 6**) délivré pour l'aménagement d'une ruelle verte en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M. c. O-0.1.

Ensuite, l'OBNL mandaté par l'arrondissement peut commander les végétaux et les matériaux prévus à l'aménagement de la ruelle et réserve les outils et la main-d'œuvre nécessaires aux travaux.

3.4

### Lettre aux citoyens riverains

Le Comité vert coordonne la distribution du **formulaire 7** – Avis aux résidents de toutes les unités d'occupation, qui indique l'échéancier des travaux d'excavation et d'aménagement et les précautions à prendre.

3.5

### Réalisation des excavations

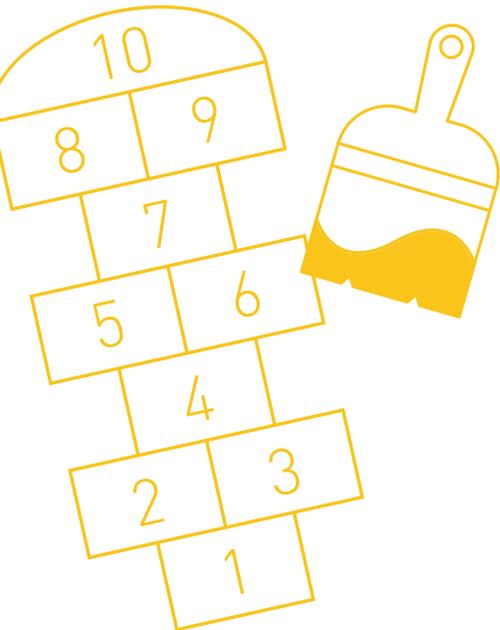
Les travaux seront réalisés par un entrepreneur certifié qui sera responsable de la disposition des matières excavées.



3.6

## Aménagement et plantation

L'implication et la participation des citoyens sont primordiales durant cette étape. Les participants moins expérimentés peuvent compter sur la présence des professionnels de l'Éco-quartier et de l'OBNL mandaté par l'arrondissement pour recevoir de la formation et de l'encadrement pour la plantation des végétaux.



3.7

## Murale et marquage au sol

Un propriétaire peut offrir un mur pour la réalisation d'une murale artistique. Il doit vérifier auprès de la Division des permis et de l'inspection si le zonage le permet. À noter que la réglementation d'urbanisme interdit de peindre la pierre servant de parement.

Quant aux murales associées à un commerce, il faut vérifier avec la Division des permis et de l'inspection pour s'assurer qu'elles ne seront pas considérées comme de l'affichage commercial. Certaines murales, que l'on trouve généralement en hauteur sur les bâtiments, sont autorisées par ordonnance, en conformité avec la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement.

Si l'accès au mur à peindre nécessite l'installation d'un échafaudage sur un espace appartenant à la Ville (espace résiduel, parc, trottoir, ruelle), un permis d'occupation temporaire du domaine public est nécessaire.

Si l'échafaudage côtoie un parc, une autorisation de la Division des parcs et de l'horticulture est nécessaire.

Si la murale comporte des bas-reliefs (sculptures intégrées au mur), le projet doit être en conformité avec le Code national du bâtiment et les règlements municipaux correspondants.



## ÉTAPE 4

## CÉRÉMONIE D'INAUGURATION OFFICIELLE

**Vous avez réalisé un projet qui contribue à :**

- AMÉLIORER L'ESPACE PUBLIC EN CE QUI CONCERNE LA PROPRETÉ ET L'ESTHÉTIQUE
- DÉVELOPPER UN CERTAIN SENTIMENT D'APPARTENANCE
- RÉDUIRE LE TRAFIC ET LA VITESSE DE TRANSIT
- AMÉLIORER LA COHABITATION COMMUNAUTAIRE
- RENDRE LES RUELLES PLUS ATTRAYANTES ET CONVIVIALES
- SENSIBILISER LES CITOYENS À L'IMPORTANCE DE LA NATURE EN VILLE
- INCITER LES CITOYENS À MIEUX ENTREtenir LES RUELLES

**VOUS POUVEZ**

**DONC**

**VOUS LANCER**

**DES FLEURS!**

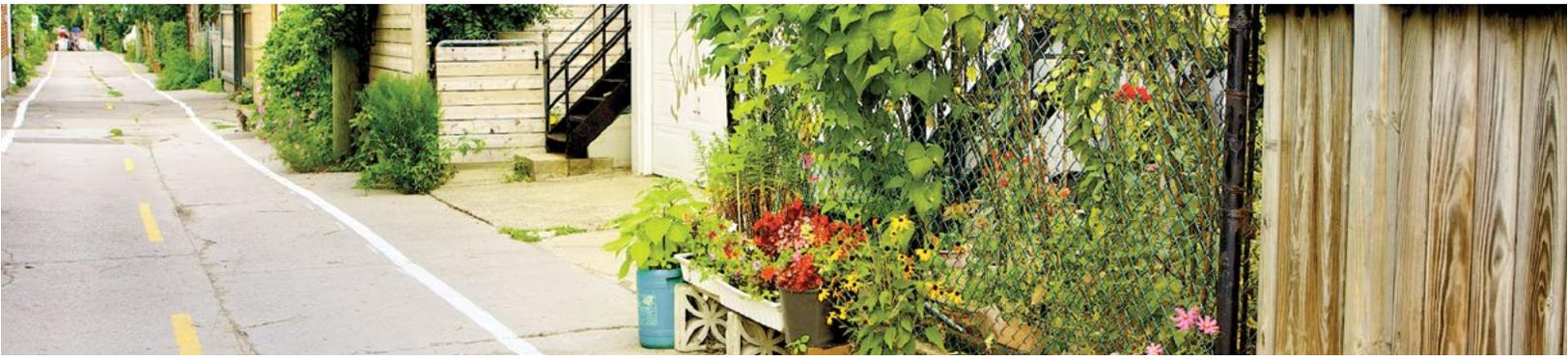
Le Comité vert et l'Éco-quartier déterminent les modalités en vue de l'inauguration de la ruelle verte à laquelle sont invités les citoyens riverains, les partenaires, les élus et les médias.

Les détails de l'inauguration doivent être transmis rapidement à l'arrondissement afin de déterminer si un permis d'événement sur le domaine public doit être délivré.

Le panneau «Ruelle verte» sera dévoilé à l'inauguration; ce dernier est l'indicateur officiel du programme des ruelles vertes de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Il est primordial de souligner l'apport financier de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, fier partenaire qui a rendu possible la réalisation de cette ruelle verte avec l'implication et la contribution du Comité vert, de l'Éco-quartier et de l'OBNL mandaté par l'arrondissement.

Si, au cours des années suivantes, la mobilisation citoyenne diminue et que les aménagements et les plantations ne sont pas convenablement entretenus, la note d'évaluation de votre ruelle diminuera et elle risque de perdre son panneau et son statut de «Ruelle verte».



## ÉTAPE 5

# SUIVI DES PROJETS DE RUELLE VERTE

Le travail n'est pas terminé et pour assurer la pérennité du projet, différentes activités sont fortement suggérées afin de maintenir la mobilisation citoyenne :

- Des pique-niques communautaires;
- Des activités sportives pour les jeunes;
- Des journées thématiques;
- Des corvées de nettoyage;
- Des activités culturelles ou artistiques.



Le Comité vert a la responsabilité d'assurer un suivi et d'effectuer le nettoyage de la ruelle au fil des années. Il s'agit d'organiser des activités avec les citoyens riverains afin de maintenir le sentiment d'appartenance et de fierté de votre ruelle.

L'Éco-quartier visitera la ruelle deux fois par année. Il analysera l'état de la situation et s'assurera de la conformité et de la sécurité des installations et des aménagements. Par ailleurs, le Comité vert de chaque ruelle devra transmettre la mise à jour annuelle de la liste des citoyens riverains impliqués dans le comité afin de garder un lien avec l'arrondissement.

Si des aménagements ne sont pas conformes et sécuritaires et que le Comité vert ne prend pas les mesures nécessaires pour rectifier l'état de la situation, l'Éco-quartier demandera à l'arrondissement d'enlever les aménagements sans aucun autre préavis.

**FORMULAIRE 1****DEMANDE DE PROJET ET CONSTATS****Projet de ruelle verte**Date    JJ /    MM /    AARelance\* 

Rue au nord

Rue à l'est

Rue au sud

Rue à l'ouest

Largeur approximative

Longueur approximative

Photographies de la ruelle et mises en perspective à l'aide d'un plan ou d'un croquis

**INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

Nom complet

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel

**ÉTAT ACTUEL DE LA RUELLE**

- Ruelle asphaltée   
  Ruelle bétonnée   
  Ruelle en terre ou gazonnée   
  Ruelle laissée à l'abandon  
 Plates-bandes vides   
  Manque d'entretien   
  Autre(s) : \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE 1** (SUITE)**DEMANDE DE PROJET ET CONSTATS****Projet de ruelle verte****SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> La ruelle est déneigée entièrement par l'arrondissement | <input type="checkbox"/> La ruelle est déneigée en partie par une entreprise privée |
| <input type="checkbox"/> La collecte des déchets se fait dans la ruelle          | <input type="checkbox"/> Autre(s) : _____   |

**OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Présence de dépôts sauvages           | <input type="checkbox"/> Stationnement automobile et accès aux cours arrière |
| <input type="checkbox"/> Présence de seringues                 | <input type="checkbox"/> Repérage et localisation des servitudes             |
| <input type="checkbox"/> Présence de ralentisseurs (dos d'âne) | <input type="checkbox"/> Vérification de l'état des fondations               |
| <input type="checkbox"/> Puisard plein                         | <input type="checkbox"/> Vérification de l'état des clôtures                 |
| <input type="checkbox"/> Circulation automobile                | <input type="checkbox"/> Vérification des lots privés et du domaine public   |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) : _____                      |  |

## FORMULAIRE 2

## SONDAGE D'INTÉRÊT POUR L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

405, avenue Ogilvy, bureau 102  
Montréal (Québec) H3N 1M3

Date JJ / MM / AA

## OBJET :

## PROJET D'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE DANS LE QUADRILATÈRE

RUE AU NORD

/ RUE À L'EST

/ RUE AU SUD

/ RUE À L'OUEST

## EN COLLABORATION AVEC VOTRE ÉCO-QUARTIER

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à des demandes exprimées par un groupe de résidents de votre quartier, en collaboration avec l'Éco-quartier NOM DE L'ÉCO-QUARTIER, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension procède actuellement à l'étude du potentiel de faisabilité et de mobilisation des citoyens riverains en vue de réaliser un projet de ruelle verte.

Aménager une ruelle verte consiste à verdir les bandes riveraines de la voie publique. L'arrondissement est convaincu que ce type de projet est une contribution citoyenne importante qui permet d'améliorer l'espace public; d'améliorer la qualité de l'air en agrandissant l'espace vert local; de réduire le trafic et la vitesse; de rendre les ruelles plus attrayantes; d'inciter les résidents à mieux les entretenir; d'améliorer les liens communautaires et de sensibiliser le public à l'importance de la nature en ville. Notez que les aménagements permettront de **conserver la circulation automobile ainsi que l'accès aux stationnements des cours arrière.**

Nous vous invitons donc à nous faire connaître votre opinion sur le sujet en remplissant le questionnaire ci-joint et en nous le retournant **avant le** DATE.

**Il est important de nous faire connaître votre opinion**, car le projet de ruelle verte ne sera amorcé que si les réponses au sondage sont majoritairement favorables (50 % + 1). Par ailleurs, une fois le potentiel de verdissement établi, le comité de citoyens de votre ruelle et l'Éco-quartier procéderont à l'élaboration du projet avec les citoyens riverains puis à la réalisation des travaux.

Vous serez informés du résultat du sondage et, le cas échéant, des étapes subséquentes du projet. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre Éco-quartier :

Éco-quartier NOM DE L'ÉCO-QUARTIER

Coordonnées de l'Éco-quartier

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

Le Directeur des travaux publics

p. j. Sondage

**FORMULAIRE 2** (SUITE)**SONDAGE****Sondage auprès des résident(e)s de votre quartier**

Veillez retourner ce questionnaire dans l'enveloppe-réponse ci-jointe avant le / / .

Votre adresse : N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

**DONNEZ-NOUS VOTRE OPINION**

1. Êtes-vous favorable à l'aménagement dans votre quadrilatère d'une ruelle qui conserve la circulation automobile ainsi que l'accès aux stationnements des cours arrière?

Je suis favorable       Je suis contre       Cela m'indiffère

QUE VOUS SOYEZ FAVORABLE OU NON À L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE, LES INFORMATIONS SUIVANTES SERONT UTILES POUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS DU SONDAGE.

2. Si vous avez répondu être **contre** à la question 1, veuillez expliquer pourquoi.

---

---

---

---

3. Je suis :

Propriétaire       Locataire

3.1 Quelles sont les coordonnées du propriétaire ? (facultatif)

---

---

4. À quelle fréquence utilisez-vous la ruelle pour circuler en automobile ?

Tous les jours       Plusieurs fois par semaine       Une fois par semaine  
 Une fois par mois       Une fois par année       Jamais

5. Voulez-vous participer au projet de ruelle verte?

Oui       Non

**FORMULAIRE 2** (SUITE)**SONDAGE****Sondage auprès des résident(e)s de votre quartier****6. Si oui, à quel(s) titre(s) souhaiteriez-vous participer ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Membre du Comité vert (comité de coordination)                | <input type="checkbox"/> Conception de l'aménagement paysager |
| <input type="checkbox"/> Réalisation de l'aménagement paysager                         | <input type="checkbox"/> Communications                       |
| <input type="checkbox"/> Nettoyage   | <input type="checkbox"/> Arrosage et entretien                |
| <input type="checkbox"/> Compostage  | <input type="checkbox"/> Récupération de l'eau de pluie       |
| <input type="checkbox"/> Prêt d'outils ou entreposage                                  | <input type="checkbox"/> Transport de matériel                |
| <input type="checkbox"/> Service de restauration durant les corvées et les plantations | <input type="checkbox"/> Soutien financier                    |

**7. Souhaiteriez-vous accueillir un aménagement paysager près de votre ligne de propriété?**

- Oui  Non

**VEUILLEZ INDIQUER VOS COORDONNÉES ET SIGNER LE PRÉSENT SONDAGE**


---

**Nom et prénom**

---

**Numéro de téléphone**

---

**Courriel**

---

**Signature**

**Merci de votre participation.**

Les résultats seront diffusés par votre comité de citoyens.

Vous pouvez également contacter votre Éco-quartier pour vous informer des avancements du projet (voir les coordonnées sur la lettre de présentation).

**FORMULAIRE 3****DEMANDE OFFICIELLE D'AMÉNAGEMENT  
D'UNE RUELE VERTE**

Le \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Nous, les citoyens riverains de la ruelle : \_\_\_\_\_ NOM DE LA RUELE \_\_\_\_\_, désirons vous adresser la présente demande pour procéder au verdissage et à l'aménagement de notre ruelle. Nous croyons que ce projet contribuera à l'amélioration de notre qualité de vie en général.

Nous souhaitons réaliser notre projet de ruelle verte avec l'appui de notre Éco-quartier :

\_\_\_\_\_  
NOM DE L'ÉCO-QUARTIER \_\_\_\_\_.**VOICI LA LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ VERT**\_\_\_\_\_  
Nom\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Adresse\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone\_\_\_\_\_  
Courriel\_\_\_\_\_  
Nom\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Adresse\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone\_\_\_\_\_  
Courriel\_\_\_\_\_  
Nom\_\_\_\_\_  
Signature\_\_\_\_\_  
Adresse\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone\_\_\_\_\_  
Courriel

**FORMULAIRE 3** (SUITE)**DEMANDE OFFICIELLE D'AMÉNAGEMENT  
D'UNE RUELLE VERTE****LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ VERT** (SUITE)

Nom

Signature

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel

Nom

Signature

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel

**Documents à fournir :**

- **Résultat du sondage**
- **Plan préliminaire d'aménagement** (croquis)
- **Autorisation des propriétaires pour chaque excavation et aménagement** (formulaire 4)
- **Entente de parrainage pour chaque aménagement** (formulaire 5)

## FORMULAIRE 4

N° \_\_\_\_\_

# AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES EN VUE D'EXCAVER OU D'INSTALLER UNE PLATE-BANDE ET DE PLANTER DES VÉGÉTAUX

RUELLE \_\_\_\_\_

## Entente en vue de l'aménagement de la ruelle

Nommer les 4 rues bordant la ruelle :

Rue au nord

Rue à l'est

Rue au sud

Rue à l'ouest

Nous, les citoyens riverains de la ruelle ci-dessus mentionnée, en collaboration avec l'Éco-quartier et l'arrondissement, nous nous sommes engagés à verdir notre ruelle par l'excavation de surfaces ou par l'installation de plates-bandes nécessaires à la plantation de végétaux.

Dans ce contexte, le présent document a pour but de confirmer que le propriétaire ou son représentant autorisé par procuration autorise l'excavation ou l'installation de plates-bandes et la plantation de végétaux le long de la ligne de propriété.

**Les modalités relatives aux travaux à réaliser sont les suivantes :**

Les travaux d'excavation seront effectués par un entrepreneur spécialisé.

1. Le nombre **d'excavations adjacentes** à la ligne de propriété sera de : \_\_\_\_\_

2. Le nombre **de bacs adjacents** à la ligne de propriété sera de : \_\_\_\_\_

3. Les aménagements auront les **dimensions** suivantes : \_\_\_\_\_

4. **Détails à préciser (types de végétaux, accès à libérer, etc.) :**

SIGNATURE AU VERSO

**FORMULAIRE 4** (SUITE)**AUTORISATION DES PROPRIÉTAIRES EN VUE  
D'EXCAVER OU D'INSTALLER UNE PLATE-BANDE  
ET DE PLANTER DES VÉGÉTAUX**

RUELLE

Je soussigné, \_\_\_\_\_ NOM (EN LETTRES MOULÉES) \_\_\_\_\_, propriétaire de l'immeuble situé au

\_\_\_\_\_  
ADRESSE COMPLÈTE \_\_\_\_\_,

déclare n'avoir aucune objection à ce que les excavations ou bacs et éléments mentionnés au recto aient lieu ou soient installés derrière ma propriété, soit le long de la ligne de propriété, et je dégage la Ville de Montréal, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le Comité vert des citoyens riverains, l'Éco-quartier ainsi que l'OBNL mandaté par l'arrondissement de toute responsabilité concernant des dommages éventuels causés aux biens et immeubles qui m'appartiennent ou pouvant résulter de tous les travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette entente et je m'engage à n'entreprendre aucune poursuite ou réclamation contre ces derniers advenant une telle situation.

En foi de quoi, les personnes dûment autorisées pour représenter les parties ont signé ce \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ de l'année \_\_\_\_\_, à Montréal :

\_\_\_\_\_  
**Signature du propriétaire  
ou de son représentant autorisé**

**DÉTAILS DE L'AMÉNAGEMENT AU RECTO**

## FORMULAIRE 5

N° \_\_\_\_\_

## PARRAINAGE D'UN AMÉNAGEMENT

RUELLE

## Parrainage d'un aménagement

Adresse de l'aménagement parrainé

Nom du parrain, de la marraine

Adresse du parrain/marraine (n°, rue, code postal, ville)

Numéro de téléphone

Courriel

Par la présente, je m'engage à prendre soin de cet aménagement pour les années à venir. Si je déménage ou si je suis dans l'incapacité d'entretenir l'aménagement, je m'engage à trouver une nouvelle personne qui assumera cette responsabilité.

## L'entretien de l'aménagement végétal consiste à :

- arroser régulièrement les végétaux pendant la saison estivale ; le sol doit alors être humidifié à une profondeur de 20 cm ;
- désherber la plate-bande le temps que les végétaux et plantes occupent tout l'espace ;
- tailler rapidement les branches ou les tiges blessées et malades.

Il est entendu que l'Éco-quartier fournira aux résidents la liste des espèces plantées ainsi qu'un calendrier détaillé des soins à apporter à la plate-bande.

Signature

Date

JJ / MM / AA

## FORMULAIRE 6

DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC

Règlement R.R.V.M. c. C-4.1, a41

Règlement R.R.V.M. c.0-o.1, a31

## RENSEIGNEMENTS :

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**  
DIVISION DE LA VOIRIE –  
PROPRETÉ ET CIRCULATION  
7501, rue François-Perrault, bureau 122  
Montréal (Québec) H2A 1M1  
514 888-3310

- Nouvelle demande
- Renouvellement
- Prolongation (Faire une demande par ruelle)

Du permis n°: \_\_\_\_\_

Permis de coupe n°: \_\_\_\_\_

Contrat ville n°: \_\_\_\_\_

LA DEMANDE D'OCCUPATION DOIT NOUS PARVENIR **48 HEURES À L'AVANCE** PAR TÉLÉCOPIEUR AU 514 842-3287

Requérant (nom de l'entreprise ou de la personne requérante) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Télécopieur \_\_\_\_\_

Demandé par \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Emplacement: \_\_\_\_\_

Côté:  est  ouest  nord  sud

Entre la rue: \_\_\_\_\_ et la rue: \_\_\_\_\_

Nature de l'occupation ou de l'entrave: \_\_\_\_\_

(Ex. : conteneur, échafaudage, clôture de chantier, grue, etc.)

Durée prévue de l'occupation ou de l'entrave: JJ / MM / AA à JJ / MM / AA

## TYPE D'OCCUPATION OU D'ENTRAVE

Rue:  3 mètres (1 piste)  6 mètres (2 pistes)  Barrée  Autre(s): \_\_\_\_\_Trottoir:  Obstrué (avec passage piétonnier de 1,5 mètre conservé en tout temps)  Barré (avec signalisation de trottoir barré aux intersections)Ruelle:  Obstruée  Barrée complètementSurface:  0 à 50 m<sup>2</sup>  50 à 100 m<sup>2</sup>  Plus de 100 m<sup>2</sup>Stationnement: Nombre d'espaces \_\_\_\_\_ Parcomètres: UP \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
(un espace = 7 mètres ou 22 pieds)

JJ / MM / AA

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_



## FORMULAIRE 7 - ANNONCE DES TRAVAUX

### Aménagement d'une ruelle verte

### Horaire des travaux

Le \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous aviser que le Comité vert de votre ruelle, en partenariat avec l'arrondissement et l'Éco-quartier, procédera cette semaine à l'aménagement d'une ruelle verte dans la ruelle comprise entre les rues:

\_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_.

Sans fermer complètement l'accès à la ruelle, les travaux, qui seront effectués à compter du \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ de 8 h à 18 h, généreront toutefois certains inconvénients inhérents à tout chantier de construction.

Par mesure de sécurité, nous vous demandons d'être vigilants afin que vos enfants n'aillent pas jouer dans la ruelle pendant les travaux.

**Renseignements : 311**

Merci de votre collaboration.

La Direction des travaux publics

Avis aux résidents

ville.montreal.qc.ca/vsp

